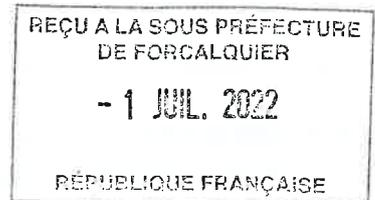




## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2022



**Délibération n°2022-42**

**Thème : URBANISME 3**

**Objet : Cession à Monsieur et Madame BALDACCINI d'un terrain privé communal cadastré ZE48 en partie, pour environ 5000m<sup>2</sup>, situé chemin de la Billebaude**

L'an deux mille vingt-deux le vingt et un du mois de juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 15 juin 2022 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

**Membres en exercice : 29    Membres présents : 20    Pouvoirs : 9    Suffrages exprimés : 29**

**Étaient présents :**

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Thomas CHERBAKOW, adjoint ; Sandrine LEBRE, adjointe ; Caroline MASPER, adjointe ; Jean- Pierre GEORGE, adjoint ; Karima COEURET, adjointe ; Michel CHAPUIS, conseiller municipal ; Jacqueline VILLANI, conseillère municipale ; Gérard PETEY, conseiller municipal ; Francine GIAY- CHECA, conseillère municipale ; Jérémie DENIER, conseiller municipal ; Didier MOREL, conseiller municipal ; Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale ; Odile CHENEVEZ, conseillère municipale ; Dominique ROUANET, conseillère municipale ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale ; Charles DANNAUD, conseiller municipal.

**Étaient représentés :**

Mme Sylvie SAMBAIN, adjointe donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW  
Mme Elodie OLIVER, conseillère municipale donne procuration à Mme Caroline MASPER  
M. Rémy ROTA, conseiller municipal donne procuration à Mme Karima COEURET  
M. Fabien JOURDAN, conseiller municipal donne procuration à M. Jérémie DENIER  
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à M. David GEHANT  
M. Michel DALMASSO, conseiller municipal donne procuration à Mme Sandrine LEBRE  
Mme Virginie FAYET, conseillère municipale donne procuration à Mme Aurélie ANNEQUIN  
M. Rémi DUTHOIT, conseiller municipal donne procuration à Mme Odile CHENEVEZ  
M. Vincent BAGGIONI, conseiller municipal donne procuration à M. Charles DANNAUD

**Absents excusés :**

Sylvie SAMBAIN, Elodie OLIVER, Rémy ROTA, Fabien JOURDAN, Morane SOULIE, Michel DALMASSO, Virginie FAYET, Rémi DUTHOIT, Vincent BAGGIONI.

**Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignés à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**CONSIDERANT** l'offre d'achat de Monsieur et Madame BALDACCINI concernant un terrain communal cadastré ZE48(en partie) de 5000m<sup>2</sup> environ situé en bordure de leur exploitation agricole pour leur permettre de développer l'activité de la champignonnière de Haute Provence ;

**CONSIDERANT** qu'ils proposent à la commune un montant d'acquisition de 0.628€/m<sup>2</sup> soit 3 140 € pour 5000 m<sup>2</sup>, terrain classé en zone naturelle au PLU,

**CONSIDERANT** que la commune n'a pas d'usage du terrain cadastré ZE48, pour sa partie nord ;

**CONSIDERANT** que la commune souhaite que l'activité de la champignonnière puisse se développer ;

**CONSIDERANT** l'avis des domaines du 23 février 2022 ;

Ceci exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :**

- D'accepter la cession du terrain privé communal cadastré ZE48 en partie nord, pour environ 5000m<sup>2</sup> pour un montant de 0.628 €/m<sup>2</sup>,
- De préciser que les frais d'acte et de géomètre pour la division parcellaire et le bornage seront à la charge de Monsieur et Madame BALDACCINI,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an  
susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,  
David GEHANT



Acte notifié ou publié ou affiché le : 01 juillet 2022.